SOCIETE MULTINATIONALE DE BITUMES

UNITES DE PRODUCTION DE LA SMB

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mardi 21 juin 2022 - CGECI Abidjan - Plateau



ER CG 12

ISO 9001:2015 BUREAU VERITAS Certification

ISO 14001:2015 BUREAU VERITAS Certification

Ordre du jour

—— AGO DU 21 juin 2022 ——

I. Rapport de gestion du Conseil d'Administration de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
II. Rapports des Commissaires aux Comptes ;
III. Approbation des états financiers de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
IV. Affectation des résultats ;
V. Révocation du mandat d'un Administrateur ;
VI. Ratification de la cooptation de nouveaux Administrateurs ;
VII. Renouvellement des mandats des Administrateurs ;
VIII. Renouvellement de mandat d'un Commissaire aux Comptes ;
IX. Fixation du montant des indemnités de fonction allouées aux Administrateurs ;
X. Projets de développement de la SMB à l'Export ;
XI. Adoptions des résolutions ;
XII. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mardi 21 juin 2022 à 9h 30mn à l'amphithéâtre de la CGECI (La Maison de l'Entreprise) sis à Abidjan-Plateau, à l'angle du Boulevard de la République et de l'avenue Lamblin.

Sommaire

Pages

02 — Ordre du jour

03 — Répartition du capital social

04 — Organisation

06-09 — Rapport de gestion du Conseil d'Administration de l'exercice clos au 31 décembre 2021

10-11 — Rapport des Commissaires aux Comptes

10 — Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels

11 — Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions reglementées

12-14 — Approbation des états financiers de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2021

12 — Bilans

13 — Comptes de résultat

14 — Tableaux de flux de trésorerie

15 — Affectation des résultats

Pages

15 — Révocation du mandat d'un administrateur

15 — Ratification de la cooptation de nouveaux Administrateurs

16 — Renouvellement des mandats des Administrateurs

16 — Renouvellement de mandat d'un Commissaire aux Comptes

16 — Fixation du montant des indemnités de fonction allouées aux Administrateurs

16 — Projets de développement de la SMB à l'export

17 — Adoption des résolutions

19 — Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

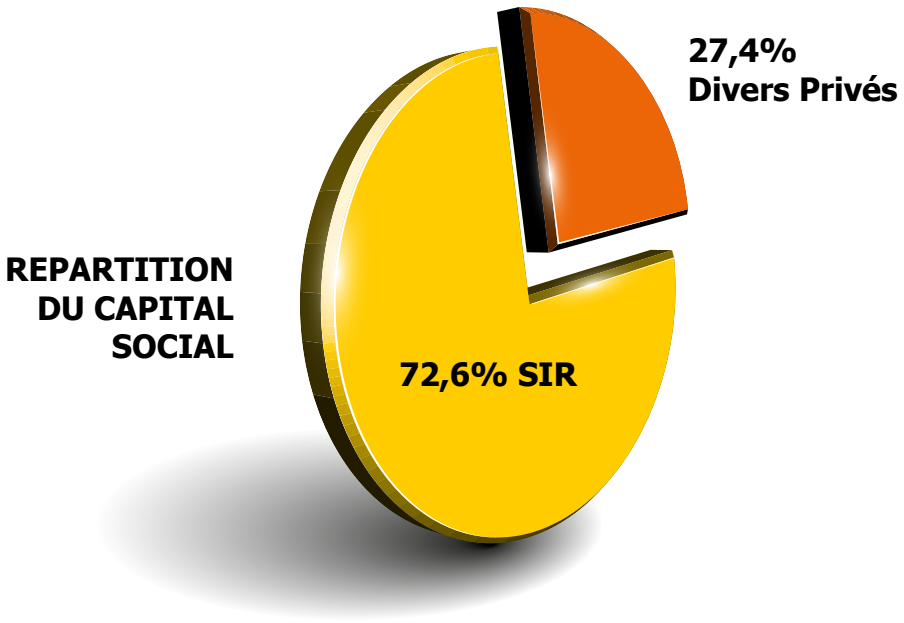

Organisation

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du Conseil d'Administration
M. Sindou CISSE

SIR, représentée par
Le Général de corps d'Armées Soumaïla BAKAYOKO
M. Tiotioho SORO
M. Jean-Luc Dominique GOUZIEN
M. Raphaël SOUANGA
M. Edouard Gué OULAÏ
Mme Myriam Coura N'Deye M'Baye KOUAME BI

Institutions privées, représentées par
M. Issa Tanou FADIGA

Divers privés, représentés par
M. Joachim-Claude DURAND

COMMISSAIRES AUX COMPTES

• TITULAIRES
M. Christian MARMIGNON
M. Charles AIE

• SUPPLEANTS
M. Djue TIEMELE-YAO
M. Lamine FOFANA
Experts Comptables Diplômés près de la Cour d'Appel d'Abidjan

CONSEIL DE DIRECTION

Directeur Général
Mme Marie-Joséphine SIDIBE

Chef du Département Commercial et Qualité
M. Sékou TRAORE

Chef du Département Logistique
M. Donatien Kin-oudjé EDO

Chef du Département Production
M. Stéphane Irié Bi KOUAME

Chef du Département Administration Finance et Gestion
M. Abel Konan DIAHA

Conseiller Technique Chargé des Projets/Dossiers Trading et Hedging
M. Koffi KOUASSI

Conseiller Chargé des Projets Majeurs
M. Ahimin Etienne MIESSAN

Conseiller Chargé de la Prospective et du Système d'Information
M. Serge Eric Désiré N'GUESSAN

Mesdames et Messieurs,

Conformément aux prescriptions légales et réglementaires, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de :

- Vous rendre compte des activités de votre société au cours de l'exercice 2021 ;

- Soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos au **31 décembre 2021** ainsi que les textes de résolutions.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition au siège de la société à Abidjan-Vridi et à celui de la **SGI-HUDSON** à **Abidjan-Plateau**.

Il vous sera présenté les différents rapports d'activités ainsi que ceux établis par les Commissaires aux Comptes.

Le Président du Conseil d'Administration



I◆ RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EXERCICE CLOS AU **31 DECEMBRE 2021**

A/ SYNTHESE DE L'ACTIVITE

A-1. CONTEXTE GENERAL DU RAFFINAGE

L'environnement économique mondial enregistre un rebond post-récession qui tient en grande partie du redressement vigoureux de quelques grandes économies. Cependant, certaines économies émergentes et en développement sont encore perturbées par les retombées de la pandémie de la COVID-19. La croissance économique en 2021 communiquée par le Fonds Monétaire International (FMI) est de **5,9%** contre **-3,5%** en 2020*.

Par ailleurs, la levée par certains pays des restrictions face à la pandémie de la COVID-19 (confinement des populations, fermeture des frontières aériennes) a contribué à une remontée des cours de pétrole brut et des produits pétroliers. Ainsi, le cours moyen du baril de Brent dated (DTD) de l'année 2021 s'établit à **70,91 $/bbl** contre **41,84 $/bbl** en 2020, soit une hausse de **29,07 $/bbl (+69%)**.

Aussi, l'indicateur de marge de raffinage de la SMB connait une hausse avec la reprise des activités. Il s'établit en moyenne à **5,02 $/bbl** contre **4,86 $/bbl** en 2020, soit une progression de **0,16 $/bbl (+3%)**.

A-2. AU PLAN ECONOMIQUE

La marge économique de la SMB au cours de l'exercice 2021 est de **22,2 $/bbl** contre **20,4 $/bbl** en 2020, soit une hausse de **9%**.



Les cours du baril du Brent DTD ont enregistré une tendance haussière sur les **dix (10)** premiers mois de l'année 2021 en passant de **50,34$/bbl** à **86,12 $/bbl**. Les **deux (02)** derniers mois de l'année enregistrent une baisse des cours qui passent de **86,12$/bbl** le 25 octobre à **69,03 $/bbl** le 20 décembre 2021.

Le niveau moyen du coût d'achat de pétrole brut de l'exercice 2021 présente un différentiel positif par rapport au cours moyen du Brent DTD. Il s'établit à **75,78 $/bbl** avec un impact défavorable sur la marge économique.

Le cours moyen du dollar de l'exercice 2021 est en baisse par rapport à l'exercice 2020. Il s'établit à **554,9 FCFA** contre **575,2 FCFA** en 2020, soit une baisse de **4%**

* https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2021/10/12/world-economic-outlook-october-2021

Crack FO 3,5% FOB Med / Brent DTD :

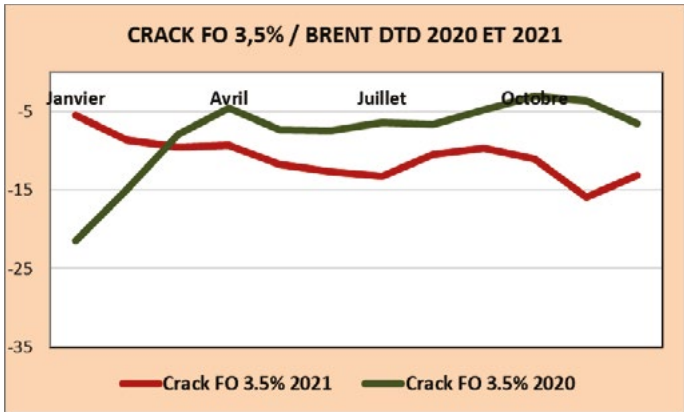

Le différentiel (crack) du **Fuel Oil 3,5% Fob Med** (index de prix du bitume) par rapport au **Brent DTD** de l'année 2021 reste inférieur à celui de l'année 2020 de mars à décembre, avec une moyenne de **-10,86 $/bbl**.

Crack FO 3,5% FOB Med / Brut traité :

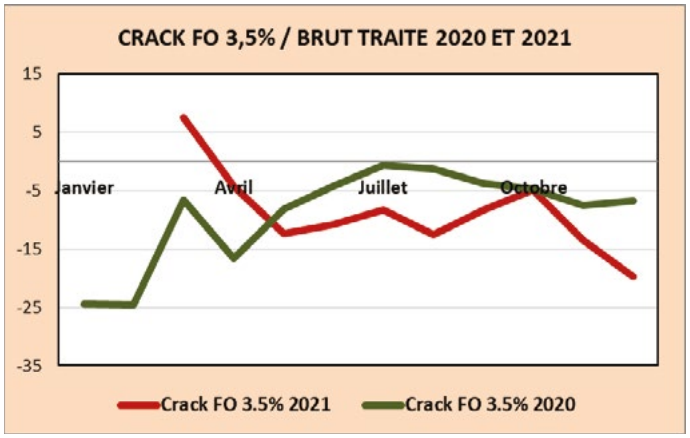

Le différentiel (crack) du **Fuel Oil 3,5% Fob Med** par rapport au cours du pétrole brut traité 2021 reste en dessous de celui de 2020 à partir du mois de mai (période correspondante à la 1ère cargaison de pétrole brut de la SMB). En effet, les approvisionnements de pétrole brut au cours de l'exercice 2021 ont enregistré un renchérissement par rapport à ceux de 2020, consécutif à leur indisponibilité.

A-3. AU PLAN INTERNE

L'année 2021 reste marquée par un arrêt règlementaire des unités de production de bitumes du 02 janvier au 08 mars 2021 et par une rupture de stocks de pétrole brut au mois d'avril 2021.

A-4. AU PLAN COMMERCIAL

L'activité commerciale en 2021 enregistre une hausse globale d'environ **3%** en volume qui s'analyse comme suit :

1) Sur le Marché National, les ventes de bitumes s'établissent à **94,4 KT** contre **109,5 KT** en 2020, soit une baisse de **14%** ;

2) Sur les Autres Marchés Terre, les ventes de bitumes sont de **12,2 KT** contre **14,2 KT** en 2020, soit une baisse de **14%** ;

3) Sur le Marché Export Mer, les ventes de bitumes en 2021 s'élèvent à **115,6 KT** contre **92,8 KT** en 2020, soit une hausse de **25%**.

A-5. AU PLAN DE LA PRODUCTION

La disponibilité des installations de l'exercice 2021 est inférieure à celle de 2020 du fait de l'arrêt règlementaire.
En effet, l'unité SMB a fonctionné avec un taux de disponibilité de **79,9%** contre **88,9%** en 2020, un taux d'utilisation global de **62,4%** contre **72,6%** en 2020 et un taux de fiabilité de **99,8%** contre **93,0%** en 2020.

A-6. AU PLAN DE LA QUALITE ET DE L'ENVIRONNEMENT

L'audit de renouvellement réalisé en octobre 2021 a confirmé la bonne vitalité du système de management de la qualité (SMQ) de la SMB qui répond aux exigences de la norme ISO 9001. Par conséquent, le certificat ISO 9001 de la SMB est maintenu pour ses activités de production, de stockage et de commercialisation de bitumes.

L'audit de suivi N°1 réalisé en juillet 2021 a confirmé la bonne vitalité du système de management de l'Environnement (SME) de la SMB qui répond aux exigences de la norme ISO 14001 version 2015. Par conséquent, le certificat ISO 14001 de la SMB est maintenu pour ses activités de production, de stockage et de commercialisation de bitumes.

A-7. AU PLAN DE LA GESTION FINANCIERE

La SMB a acquis au cours de l'exercice 2021, **trois (03)** cargaisons de pétrole brut d'une quantité totale de **2,155 millions de barils (320 198 TM)** pour une valeur totale de **137,534 millions d'euros**, soit un montant total de **90,216 milliards de FCFA**.
Le financement de ces cargaisons s'est fait par paiements directs pour **deux (2)** cargaisons et par Lettre de Crédit (LC) pour **une (01)** cargaison.

Au cours de l'exercice 2021, la SMB a respecté ses engagements bancaires par le remboursement des emprunts (Crédits Moyen Terme, Crédit Spot). La SMB a eu recours a un Crédit Moyen Terme de **4,4 milliards de FCFA** pour le refinancement de ses investissements notamment les travaux d'entretien lors de l'arrêt règlementaire et le déplacement des lignes de bitumes au quai SOCOPAO.

Dans un contexte de reprise mondiale des activités suite à la levée progressive des restrictions sanitaires face à la pandémie de la COVID-19, la SMB a réalisé un profit net de **8,623 milliards de FCFA** au 31 décembre 2021 contre un bénéfice net de **9,396 milliards de FCFA** en 2020, grâce au maintien des dispositifs majeurs de son Plan de Continuité des Activités (PCA), à la résilience des économies des pays majeurs de sa zone de trading et à sa dynamique dans le marché notamment sur le second semestre de l'année 2021.

B/ ACTIVITE DE PRODUCTION

B-1. FONCTIONNEMENT DE L'UNITE

EVOLUTION DU TAUX D'UTILISATION, DU TAUX DE FIABILITE ET DU NOMBRE DE JOURS D'ARRÊTS DE 2019 A 2021

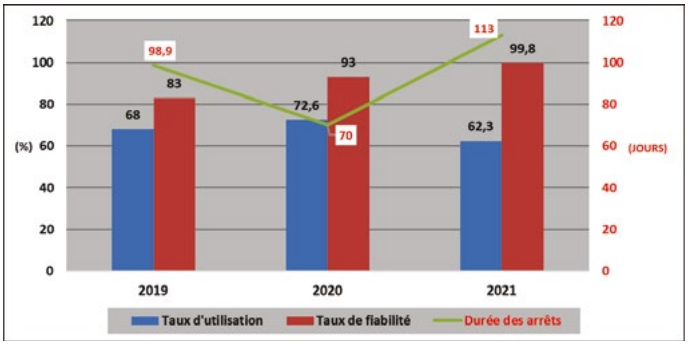

Au cours de l'exercice 2021, l'unité a fonctionné avec un taux de fiabilité de **99,8%** contre **93,0%** en 2020 et un taux d'utilisation global de **62,3%** contre **72,6%** en 2020.

La durée des arrêts au cours de l'exercice 2021 est de **113 jours** à comparer à **70 jours** observés en 2020.

Les arrêts de 2021 se répartissent comme suit :

- Arrêt règlementaire **(66,7 jours)** ;
- Rupture de stock de brut à bitumes **(24,5 jours)** ;
- Manque de creux au stockage bitume **(15,3 jours)** ;
- Délestages de la Centrale énergie **(5,9 jours)**.
- Incidents techniques **(0,8 jour)**.

B-2. TRAITEMENT DE PETROLE BRUT A BITUMES

Au cours de l'exercice 2021, l'usine a traité **348,3 KT** de pétrole brut à bitumes contre **393,0 KT** l'exercice précédent, soit une baisse de **44,7 KT**.

La production issue de ce traitement de pétrole brut s'élève à **142,0 KT** de distillats et **204,0 KT** de bitumes (toutes qualités confondues).

La production globale **(346,0 KT)** est en baisse de **11,4%** par rapport à l'exercice 2020.
Le taux de pertes et combustibles directs et indirects réalisé sur l'exercice 2021 s'élève à **3,93%**, en baisse par rapport à l'exercice précédent **(4,31%)**.

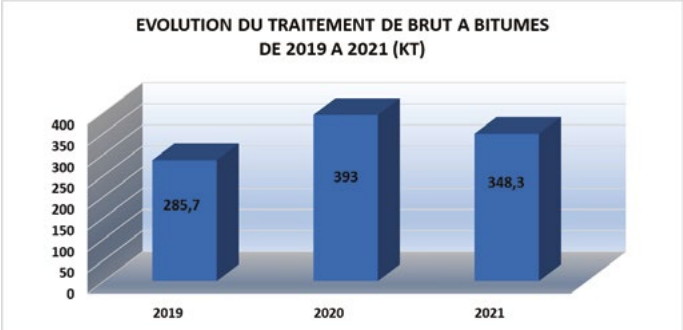

B-3. PROCESSING

En 2021, l'unité a traité **23,3 KT** de pétrole brut léger pour le compte de la SIR contre **66,3 KT** l'exercice précédent.

B-4. INVESTISSEMENTS TECHNIQUES

Les investissements techniques majeurs réalisés concernent principalement :

- L'arrêt règlementaire 2021 ;
- Remplacement d'une colonne de distillation ;
- Entretien préventif réglementaire de bacs ;
- Déplacement et extension des lignes d'expédition de bitumes de la SMB ;
- Modernisation du poste de chargement de bitumes au dépôt ;
- Installation d'une nouvelle pompe de transfert à haut débit.

Pour un montant total de **9,5 milliards de FCFA**.

C/ ACTIVITE COMMERCIALE

C-1. APPROVISIONNEMENT EN PETROLE BRUT ET BASES BITUMES

Au cours de l'année 2021, la SMB a acquis **trois (03) cargaisons** de pétrole brut comme en 2020.

L'approvisionnement de l'exercice 2021 est composé de pétroles bruts Castilla Blend en provenance de la Colombie et de brut Napo en provenance de l'Equateur.

Les achats de matières premières réalisés en 2021 s'élèvent à **320,2 KT** pour une valeur de **90,216 milliards de FCFA** contre **361,2 KT** pour une valeur de **51,550 milliards de FCFA** en 2020, soit une baisse en volume de **41,0 KT** et une hausse en valeur de **38,666 milliards de FCFA**.

Les achats de base bitumes réalisés en 2021 s'élèvent à **21,6 KT** pour une valeur de **4,210 milliards de FCFA**.

C-2. VENTES

C-2-1. Bitumes (tous marchés confondus)

Les ventes globales de bitumes réalisées au 31 décembre 2021 s'élèvent à **222,3 KT** pour une valeur de **75,917 milliards de FCFA** contre **216,5 KT** pour une valeur de **59,706 milliards de FCFA** en 2020 soit une hausse en volume de **5,8 KT** et en valeur de **16,211 milliards de FCFA**.

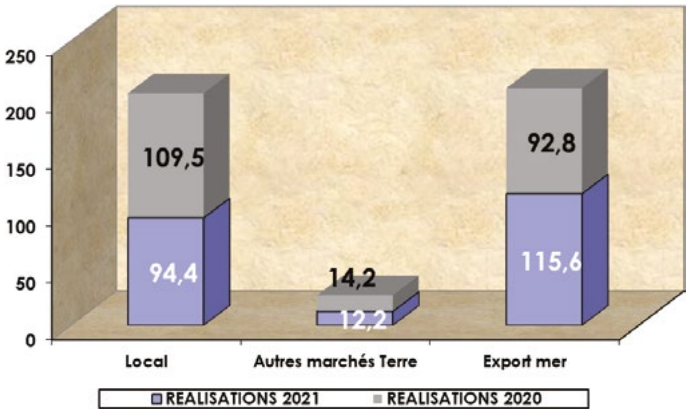

Ces ventes se répartissent sur les différents marchés comme suit :

Marché National

Les ventes de bitumes réalisées en 2021 en Côte d'Ivoire s'élèvent à **94,4 KT** pour un chiffre d'affaires de **37,300 milliards de FCFA** contre **109,5 KT** pour une valeur de **34,859 milliards de FCFA** en 2020, soit une baisse en volume de **15,1 KT** et une hausse en valeur de **2,441 millions de FCFA**.

Le niveau de l'activité est lié à la poursuite des différents projets routiers.

Autres Marchés Terre

Les ventes de bitumes réalisées sur les Autres Marchés Terre en 2021 sont de **12,2 KT** pour une valeur de **3,979 milliards de FCFA** contre **14,2 KT** pour une valeur de **3,930 milliards de FCFA** en 2020, soit une baisse en volume de **2,0 KT** et une hausse en valeur de **49 millions de FCFA**.

Cette baisse de l'activité est consécutive au report de certains chantiers débutés en 2020, à la suite des perturbations liées à la situation sécuritaire et socio-politique dans certains pays de la sous région.

Marché Export Mer

Les exportations de bitumes enregistrées sur l'année 2021 sont de **115,6 KT** pour une valeur de **34,638 milliards de FCFA** contre **92,8 KT** pour une valeur de **20,917 milliards de FCFA** en 2020, soit une hausse en volume de **22,8 KT** et en valeur de **13,721 milliards de FCFA**.

La hausse de l'activité s'explique essentiellement par la performance sur le Nigeria où le gouvernement développe de nombreux projets routiers.

REPARTITION DES VENTES DE BITUMES EN 2021

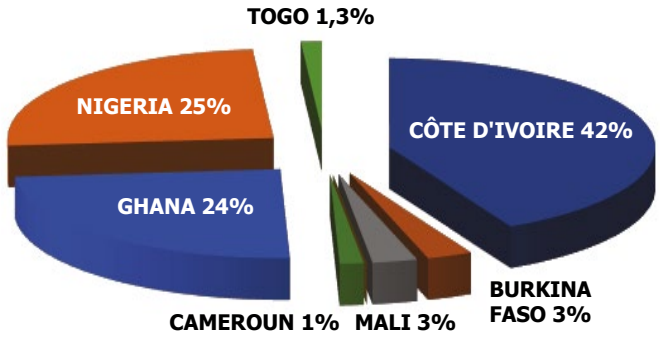

C-2-2. Distillats

En 2021, la SMB a vendu à la SIR **142,0 KT** de distillats pour un chiffre d'affaires de **50,718 milliards de FCFA** contre **162,3 KT** pour une valeur de **34,337 milliards de FCFA** en 2020, soit une baisse de **20,3 KT** en volume et une hausse en valeur de **16,381 milliards de FCFA**.

D/ ACTIVITE LOGISTIQUE

D-1. EXPLOITATION DU NAVIRE

Au cours de l'année 2021, la SMB a affrété un navire en time charter pour livrer le bitume à ses clients. Il s'agit du **SAN BIAGIO** dont la capacité est équivalente à **4 400 Tonnes**.

Le taux de rotation global du navire en 2021 s'élève à **58,7%** en ligne par rapport à la réalisation de l'année 2020.

Historique d'exploitation

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Quantité transportée (TM)	72 945	95 028	92 814	99 423	104 524	82 021	88 999
Nombre de voyages	24	29	24	26	27	21	23
Taux d'utilisation (%)	69,3	69,3	64,8	84,9	69,5	58,1	58,7

D-2. ACTIVITES DU DEPÔT SMB

La quantité de bitumes livrée à partir du dépôt SMB en 2021 s'élève à **156 KT** contre **155 KT en 2020**.

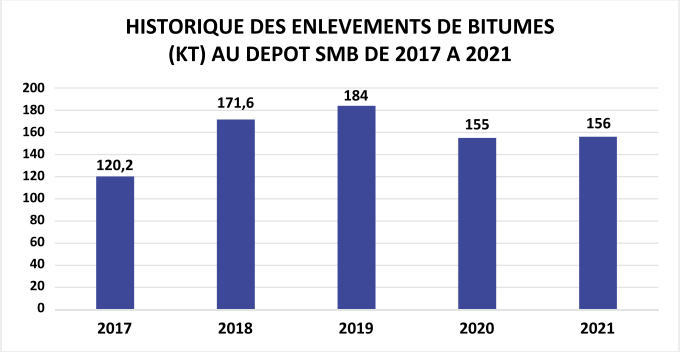

E/ ACTIVITE FINANCIERE

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 est de **13,649 milliards de FCFA**. Il est en baisse de **453 millions de FCFA** par rapport à l'exercice 2020. Cette situation s'explique par un retrait de la marge économique notamment au cours du premier semestre.

Les frais bancaires s'élèvent à **1,525 milliard de FCFA**, en augmentation de **295 millions de FCFA** par rapport à 2020 **(1,230 milliard de FCFA)**. Cette évolution s'explique par la hausse de la valeur totale des cargaisons de brut achetées.

Le résultat financier de l'exercice 2021 est de **-347 millions de FCFA**, en amélioration de **323 millions de FCFA** par rapport à celui de 2020 **(-670 millions de FCFA)**. Cette tendance est liée à la baisse des intérêts sur les crédits spots et à des intérêts créditeurs reçus de dépôts à terme (DAT).

En 2021, les principaux indicateurs financiers de la SMB se présentent comme suit :

- Le chiffre d'affaires global est de **139,353 milliards de FCFA** contre **102,670 milliards de FCFA** en 2020 ;
- La marge brute s'établit à **31,454 milliards de FCFA** contre **30,842 milliards de FCFA** en 2020 ;
- La valeur ajoutée s'élève à **19,799 milliards de FCFA** contre **18,359 milliards de FCFA** en 2020 ;
- Le résultat d'exploitation est de **13,649 milliards de FCFA** contre **14,102 milliards de FCFA** en 2020 ;
- Le résultat financier est de **-347 millions de FCFA** contre **-670 millions de FCFA** en 2020.

Le résultat net est bénéficiaire de **8,623 milliards de FCFA** au 31 décembre 2021 contre **9,396 milliards de FCFA** de bénéfice sur l'exercice précédent.

F/ COMPORTEMENT DE L'ACTION SMB

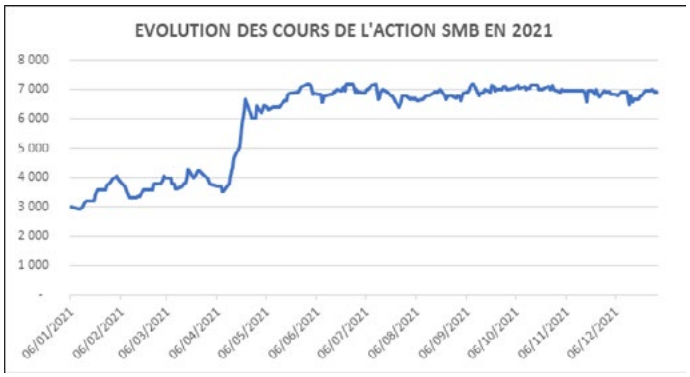

Le cours moyen de l'action SMB est de **6 035 FCFA** en 2021 avec un minimum de **2 930 FCFA** et un maximum de **7 195 FCFA**. La capitalisation boursière moyenne s'élève à **24,352 milliards de FCFA** au 31 décembre 2021 contre un cours moyen de **2 815 FCFA** et une capitalisation boursière moyenne de **21,940 milliards de FCFA** au 31 décembre 2020.

G/ GESTION DU PERSONNEL ET ADMINISTRATION

GESTION DES EFFECTIFS

TABLEAU DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE EN 2021

I.C	A.M	O.E	TOTAL
27	31	4	62

I.C : Ingénieurs et cadres ; **A.M :** Agents de maîtrise
O.E : Ouvriers et employés

Le Conseil d'Administration a procédé le 06 août 2021 à la nomination d'un nouveau Directeur Général en la personne de **Mme Marie-Joséphine SIDIBE**.

Par ailleurs, la société a procédé au recrutement d'**un (01)** cadre dans la fonction d'Auditeur Interne, en Contrat à Durée Indéterminée.

Enfin, **quatre (04)** agents de maitrise ont été recrutés en Contrat à Durée Déterminée dans le cadre du déploiement de la Gestion Electronique de la Documentation (GED)

H/ GESTION DE LA FORMATION

Le plan de formation 2021 validé ne s'est pas déroulé comme prévu du fait de la situation sanitaire (COVID 19).

TOTAL HORAIRE DES FORMATIONS

Le total horaire des formations réalisées en 2021 est de **269 heures** contre **76 heures** en 2020.

II • RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

II-1/ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société Multinationale de Bitumes, S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi ;
- les vérifications spécifiques relatives aux sociétés cotées.

AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Opinion
Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société Multinationale de Bitumes S.A., comprenant au 31 décembre 2021, le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie (TFT), ainsi que les notes annexes.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises.

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des Experts-Comptables de Côte d'Ivoire et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels
Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises. Le contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation de ces états financiers est également de sa responsabilité.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation et de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité de l'exploitation. Sauf s'il a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités dans le cas où aucune autre solution alternative et réaliste ne se présente, le Conseil d'Administration présente des états financiers sur la base de la continuité de l'exploitation.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des Commissaires aux comptes.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES ET INFORMATIONS PRÉVUES PAR LA LOI

Dans le cadre de notre mandat de Commissaires aux comptes les vérifications spécifiques prévues par la loi consistent principalement à nous assurer que les informations financières adressées aux actionnaires, notamment celles qui sont contenues dans le rapport de gestion, ne comportent pas d'anomalies significatives et sont cohérentes avec les états financiers et les connaissances que nous avons acquises au cours de nos travaux d'audit.
Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas à ces informations et nous n'exprimons aucune assurance que ce soit sur ces informations. La responsabilité de ces informations incombe au Conseil d'Administration.
Si au terme de nos travaux nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'en avons pas relevé au cours de notre audit.
Notre responsabilité consiste également à vérifier dans tous leurs aspects significatifs le respect des obligations légales et réglementaires. A ce titre, en application de l'article 746-2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE applicable à compter du 5 mai 2014, « la société anonyme tient à jour les registres de titres nominatifs. Le rapport du (des) Commissaire(s) aux Comptes soumis à l'assemblée générale ordinaire annuelle constate l'existence des registres et donne son avis sur leur correcte tenue. Une déclaration des dirigeants attestant de la tenue conforme des registres est annexée audit rapport».
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la tenue des registres des titres nominatifs et nous avons reçu la déclaration des dirigeants qui atteste de la tenue conforme des registres, attestation annexée à ce rapport.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX SOCIÉTÉS COTÉES

Nous portons à votre connaissance, les informations suivantes relatives aux diligences spécifiques s'appliquant aux sociétés commerciales faisant appel public à l'épargne :

Examen du rapport du Président du Conseil d'Administration relatif à la gouvernance et aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques
Conformément à l'article 831-2 de l'acte uniforme OHADA, le Président du Conseil d'Administration rend compte, dans un rapport, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société. Ce rapport, conformément à l'article 21 de l'instruction n°58 – 2019 du CREPMF sur l'exercice du commissariat aux comptes des sociétés cotées doit être revu par les Commissaires aux Comptes, afin de s'assurer qu'il ne contient pas d'incohérence ou d'anomalies significatives.
Notre revue du rapport n'a pas relevé d'incohérences à porter à votre attention.
Par ailleurs, nous portons à votre connaissance, que dans le cadre de la gouvernance de la société, le Conseil d'Administration en sa séance du 12 janvier 2022, a entériné la nomination de Mr Sindou Cissé en qualité de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Mme Aminata Traoré.
Instruction n° 37 du CREPMF, relative aux conditions d'exercice de l'activité de notation financière sur le Marché Financier Régional de l'UMOA
Au cours de l'exercice 2021, en vue de se conformer aux prescriptions contenues dans l'instruction n°37 du CREPMF, relative aux conditions d'exercice de l'activité de notation financière, la Société a fait appel à l'agence Bloomfield Investment Corporation pour une cotation de ses activités.
Notre revue du rapport mis à notre disposition, n'appelle pas de commentaires de notre part.

Fait à ABIDJAN, le 5 mai 2022

Les Commissaires aux Comptes

ECR International
Georges Henri AIE
Expert - Comptable Diplômé

CCM Audit & Conseil
Christian MARMIGNON
Expert - Comptable Diplômé

II-2/ RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

— Exercice clos le 31 décembre 2021 —

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme du Traité de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de telles conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis de la conclusion d'aucune convention nouvelle au cours de l'exercice, visée aux articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE.

Par ailleurs, en application de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes approuvées au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2021.

1. PROTOCOLE D'ACCORD POUR LA FACTURATION DES PENALITES DE RETARD LIEES AUX OPERATIONS REALISEES ENTRE LA SIR ET LA SMB

Administrateur concerné :
SIR, représentée par **le Général de corps d'Armées Soumaïla BAKAYOKO**.

Nature et objet :
Protocole par lequel, d'une part, la SIR et la SMB s'engagent à appliquer une pénalité de **4,5%** (HT) / an sur toutes les facturations échues et demeurées impayées, et d'autre part, à procéder à des compensations de dettes et créances avec possibilité d'échange de flux financiers. Ce taux est révisable d'un commun accord entre les parties.

Ce protocole signé le 9 juin 2016 est applicable de manière indéterminée à compter du 31 décembre 2015 et pourra être résilié à tout moment par une partie avec un préavis de 3 mois adressé à l'autre partie avant la date de résiliation.

Modalités et rémunération :
Pour l'exercice 2021, les sommes facturées en faveur de chacune des parties ont été détaillées dans les modalités financières de la convention d'assistance continue réciproque évoquée ci-dessous.

2. CONVENTION D'ASSISTANCE CONTINUE DE LA SIR A LA SMB, ET PRESTATIONS FOURNIES PAR LA SMB A LA SIR

Administrateur concerné :
SIR, représentée par **le Général de corps d'Armées Soumaïla BAKAYOKO**.

Nature et objet :
Convention par laquelle, d'une part, la SIR s'engage à assister de façon générale la SMB, dans l'exploitation et l'entretien de ses unités de production, et d'autre part, la SMB s'engage à fournir certaines prestations à la SIR. Cette convention d'assistance continue réciproque a été modifiée le 29 octobre 2010 et a couru jusqu'au 31 décembre 2012. Elle est renouvelée par tacite reconduction par période de trois ans, sauf dénonciation par l'une des parties au plus tard trois mois avant la fin de chaque période contractuelle.

Modalités et rémunération :
Les montants facturés à la SMB par la SIR au titre de cette convention au cours de l'exercice 2021 sont les suivants :

- Rémunération au titre du « savoir-faire SIR » : **FCFA 87 millions ;**
- Rémunération au titre de l'exploitation et de la maintenance des installations techniques : **FCFA 258 millions** ;
- Rémunération au titre de la sécurité et du suivi technique : **FCFA 184 millions** ;
- Rémunération au titre du service médical et des œuvres sociales : **FCFA 132 millions** ;
- Rémunération au titre de l'informatique de gestion et des contrats de prestations des entreprises extérieures : **FCFA 16 millions** ;
- Rémunération au titre de la communication : **FCFA 7 millions** ;
- Rémunération au titre de la location du terrain et du quadripôle à la SIR : **FCFA 21 millions** ;
- Rémunération au titre de la mise à disposition de personnel SIR : **FCFA 249 millions** ;
- Rémunération au titre de l'entretien de la tour SMB : **FCFA 52 millions** ;
- Rémunération au titre de la location des bacs de stockage : **FCFA 255 millions** ;
- Rémunération au titre de fourniture d'utilités, de travaux spécifiques de contrôle et de prestations diverses : **FCFA 2 243 millions** ;
- Rémunération au titre des produits achetés (fonds de bacs et brut) : **FCFA 10 563 millions** ;
- Rémunération au titre des charges financières : **FCFA 640 millions**.

Les montants facturés à la SIR par la SMB au titre de cette convention au cours de l'exercice 2021 sont les suivants :

- Rémunération au titre des produits vendus (bruts et distillats) : **FCFA 61 578 millions.**
- Rémunération au titre du processing : **FCFA 38 millions**.
- Rémunération au titre du détachement du personnel SMB à la SIR: **FCFA 47 millions**.
- Rémunération au titre des produits financiers : **FCFA 219 millions.**

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Abidjan, le 5 mai 2022

Les Commissaires aux Comptes



ECR International
Georges Henri AIE
Expert - Comptable Diplômé



CCM Audit & Conseil
Christian MARMIGNON
Expert - Comptable Diplômé

III-1/ BILANS (en millions de FCFA)	2021	2020
ACTIF		
Immobilisations Incorporelles	293	378
Immobilisations Corporelles	16 741	9 417
Avances et acomptes versés sur immobilisations	0	0
Immobilisations Financières	4 424	304
ACTIF IMMOBILISE	**21 458**	**10 099**
Stocks et Encours	14 754	15 594
Créances et emplois assimilés	35 935	27 368
Actifs circulants H.A.O.	1	1
ACTIF CIRCULANT	**50 690**	**42 963**
Trésorerie - Actif	35 160	18 817
Ecart de conversion-Actif	44	181
TOTAL ACTIF	**107 351**	**72 061**
PASSIF		
Capital, Primes, Reserves et Report à nouveau	13 123	10 743
Résultat net de l'exercice	8 623	9 396
Autres capitaux propres	0	0
CAPITAUX PROPRES	**21 747**	**20 139**
Emprunts & Dettes Financières	4 018	0
Dettes de crédit-bail et contrat assimilés	0	0
Provisions financières pour risques et charges	3 066	546
DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES	**7 084**	**546**
Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O.	0	0
Clients, avances perçues	509	1 194
Fournisseurs d'exploitation	69 112	42 047
Dettes fiscales, sociales et autres dettes	7 487	6 586
Provisions pour Risques à court terme	1 359	1 478
PASSIF CIRCULANT	**78 467**	**51 307**
Trésorerie - Passif	47	1
Ecart de conversion-Passif	6	68
TOTAL PASSIF	**107 351**	**72 061**

III-2/ COMPTES DE RESULTAT (en millions de FCFA)

		2021	2020
Ventes de marchandises	+	0	0
Achats de marchandises	-	0	0
Variation de stocks de marchandises	-/+	0	0
MARGE COMMERCIALE		**0**	**0**
Ventes de produits fabriqués	+	137 494	100 333
Travaux, Services vendus	+	38	117
Produits accessoires	+	1 820	2 220
CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL		**139 353**	**102 670**
Production stockée (ou déstockage)	-/+	3 238	1 538
Production immobilisée	+	0	0
Subventions d'exploitation	+	0	0
Autres produits	+	240	7
Transferts de charges d'exploitation	+	0	0
Achats de matières premières et fournitures liées	-	105 080	60 107
Variation de stocks de matières premières et fournitures liées	-	4 217	10 922
Autres achats	-	4 668	3 970
Variation de stocks d'autres approvisionnements	-/+	(1 015)	(534)
Transports	-	563	600
Services extérieurs	-	7 418	7 856
Impôts et taxes	-	1 290	1 487
Autres charges	-	812	1 448
VALEUR AJOUTEE		**19 799**	**18 359**
Charges de personnel	-	2 757	3 404
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		**17 042**	**14 956**
Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations	+	99	209
Dotations d'amortissements, provisions et dépréciations	-	3 492	1 063
RESULTAT D'EXPLOITATION		**13 649**	**14 102**
Revenus financiers et assimilés	+	844	615
Reprises de provisions et dépréciations financières	+	0	0
Tranfert de charges financières	+	0	0
Frais financiers et charges assimilées	-	1 191	1 285
Dotations aux provisions et aux dépréciations financières	-	0	0
RESULTAT FINANCIER		**(347)**	**(670)**
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		**13 302**	**13 432**
Produits des cessions d'immobilisations	+	19	11
Autres produits HAO	+	0	0
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-	790	0
Autres charges HAO	-	0	0
RESULTAT H.A.O.		**(771)**	**11**
Impôt sur le resultat	-	3 908	4 047
RESULTAT NET		**8 623**	**9 396**

III-3/ TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE (en millions de FCFA)

	2021	2020
TRESORERIE NETTE AU 1er JANVIER (A)		
(Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	18 816	21 627
Capacité d'Autofinancement Global (CAFG)	12 787	10 239
- Actif circulant HAO (1)	0	(0)
- Variation des stocks	(840)	(8 850)
- Variation des créances	8 429	(7 144)
+ Variation du passif circulant (1)	27 099	(23 940)
" Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE) : ..... "	19 510	(7 946)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES (B)	**32 297**	**2 293**
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	0	296
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	8 882	1 747
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	4 210	369
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	90	11
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	0	90
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS (C)	**(13 002)**	**(2 310)**
+ Augmentations de capital par apports	0	0
+ Subventions d'investissement reçues	0	0
- Prélèvements sur le capital	0	0
- Dividendes versés	7 016	0
Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres (D1)	**(7 016)**	**0**
+ Emprunts	4 400	0
+ Autres dettes financières	0	0
- Remboursements des emprunts et autres dettes financières	382	2 794
Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers (D2)	**4 018**	**(2 794)**
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT (D) = (D1 + D2)	**(2 998)**	**(2 794)**
Variation de trésorerie nette de la période E = (B+C+D)	**16 297**	**(2 811)**
TRESORERIE NETTE AU 31 DECEMBRE (F) = (A + E)	**35 113**	**18 816**
Contrôle : Trésorerie actif N-Trésorerie passif N	**35 113** -	**18 816** -

IV◆ AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du résultat net bénéficiaire, votre Conseil d'Administration propose l'affection du résultat net de la manière suivante :

Résultat net bénéficiaire de l'exercice 2021	**+ 8 623 113 924 FCFA**
Sous Total	***8 623 113 924 FCFA***
Réserve légale	**0 FCFA**
Réserve statutaire	**0 FCFA**
Réserve facultative	**0 FCFA**
Report à nouveau de l'exercice antérieur	**+ 6 302 676 949 FCFA**
Bénéfice Distribuable	***14 925 790 873 FCFA***
Dividendes	**6 236 160 000 FCFA**
Report à nouveau (Après affectation des résultats)	**+ 8 689 630 873 FCFA**

A l'issue de cette affectation, le solde du compte « report à nouveau » ressort à **8 689 630 873 FCFA**

V◆ RÉVOCATION DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

Mme Aminata TRAORE
L'Assemblée Générale Ordinaire révoque **Mme Aminata TRAORE** de son mandat d'Administrateur à compter du 21 juin 2022.

L'Assemblée Générale Ordinaire exprime sa gratitude à **Mme Aminata TRAORE** pour son apport inestimable au sein du Conseil d'Administration de la SMB.

VI◆ RATIFICATION DE LA COOPTATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'Administration a procédé à la cooptation de quatre (4) nouveaux administrateurs au sein de la SMB.
Il s'agit de :

- **M. Sindou CISSE ;**
- **M. Tiotioho SORO ;**
- **M. Jean-Luc Dominique GOUZIEN ;**
- **Mme Myriam Coura N'Deye M'Baye KOUAME BI.**

Cette ratification des cooptations des administrateurs sera effectuée conformément aux dispositions légales en la matière et aux statuts pour une durée de **six (6)** années.

Conformément aux dispositions de l'article 523 de l'Acte Uniforme OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et de Groupement d'Intérêt Economique portant sur la présentation des candidats aux postes d'Administrateurs, nous vous prions de trouver ci-joint l'ensemble des références professionnelles, des activités professionnelles et fonctions exercées par les nouveaux mandataires sociaux.

M. Sindou CISSE
De nationalité ivoirienne, **Monsieur Sindou CISSE** est issu du milieu privé et politique.

Il est titulaire d'un Master en Gestion des Projets et d'un diplôme d'Ingénieur en Gestion des Entreprises, spécialité Affaires Internationales de l'Institut des Technologies d'Abidjan.

Il est également titulaire d'un diplôme d'Electronic Engineering option « Power Supply » obtenu à la SCS Business and Technical School de New York aux Etats Unis d'Amérique.

Au cours de sa carrière, **M. Sindou CISSE** a occupé divers postes de responsabilité tant en Côte-d'Ivoire qu'aux Etats Unis. Il est membre de l'Union Transfrontalière des Collectivités Territoriales de l'espace Sikasso-Korhogo-Bobo Dioulasso depuis 2016 et de l'Association des Régions et Districts de Côte-d'Ivoire, agissant en tant que Trésorier Général.
Depuis 2013, il occupe le poste de Président du Conseil Régional du Folon.

M. Tiotioho SORO
De nationalité ivoirienne, **M. SORO Tiotioho** a été nommé Directeur Général de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) le 06 août 2021.

Diplômé de l'Institut National Supérieur de l'Enseignement Technique (INSET) de Yamoussoukro en tant qu'Ingénieur, il totalise 31 ans de carrière à la SIR. Il a occupé divers postes de Direction dont celui de Directeur de Production de février 2012 à décembre 2014 et de Directeur des Ressources Humaines et Administration de janvier 2015 à août 2021.

Ingénieur spécialisé en Energétique, il est compétent dans plusieurs domaines dont le management organisation et opérationnel, la consultance en raffinage, la négociation, la gestion des conflits et les ressources humaines. Il est également expert en méthodes de développement personnel.

M. Jean-Luc Dominique GOUZIEN
De nationalité française, **M. Jean-Luc Dominique GOUZIEN** a été nommé Directeur Général Adjoint de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) le 02 décembre 2021.

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Chimie Industrielle de Lyon (CPE), il bénéficie d'une grande expérience en Management au sein d'entités fonctionnelles et opérationnelles à travers le monde d'une part, et d'une expertise globale en Raffinage et Pétrochimie d'autre part.

A ce titre, il a occupé successivement depuis septembre 1987 les postes d'Ingénieur de Recherche, de Coordonnateur, de Directeur Technique et enfin Directeur HSE, Industrie & Technologie au sein du groupe TOTAL.

Il a également occupé le poste de Directeur des assets Laffan Rafinery Company (LR1) & Laffan Rafinery 2Company (LR2) au sein du groupe QATARGAS au QATAR de septembre 2015 à juin 2020 et de Chargé de mission auprès du Directeur Refining Petrochemicals Orient de juillet 2020 à septembre 2021.

En plus de sa fonction de Directeur Général Adjoint de la SIR, **M. GOUZIEN** assure celle de Président du Conseil d'Administration MASE Côte d'Ivoire.

Mme Myriam Coura N'Deye M'Baye KOUAME BI
De nationalité ivoirienne, **Mme Myriam Coura N'Deye M'Baye KOUAME BI** bénéficie d'une expérience professionnelle de 18 années au sein de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR).

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en Mécanique et Automatismes Industriels (M.A.I) de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUET BOIGNY de Yamoussoukro, **Mme Myriam Coura N'Deye M'Baye KOUAME BI** a occupé de 2004 à 2021, les fonctions d'Ingénieure (projet informatique industrielle, projet instrumentation et système et contrôle de procédés), de Cheffe de secteur production utilités et de Responsable des secteurs production énergie, utilités et off sites en charge de la gestion des complexes de production énergie, de l'utilités et de stockage, de l'expédition et la réception des produits pétroliers de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR).

Depuis le 02 décembre 2021, elle assure la fonction de Directeur Commercial et Economique de la SIR et est en charge de l'approvisionnement en matières premières et de l'optimisation économique de la raffinerie ainsi que de la stratégie d'approvisionnement des marchés de consommation des produits pétroliers raffinés.

VII◆ RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale Ordinaire, constate que les mandats de **cinq (5)** Administrateurs viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée.
L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler à compter de ce jour, les mandats des Administrateurs suivants :

1) Le Général de corps d'Armées Soumaïla BAKAYOKO
De nationalité ivoirienne
Né le 01 janvier 1953 à Séguéla
Profession : Militaire/Général de Corps d'Armées
Domicile : Cocody.

2) M. Edouard Gué OULAÏ
De nationalité ivoirienne
Né le 13 octobre 1965 à Bingerville
Profession : Financier/Directeur Finances et Gestion SIR
Domicile : Cocody II Plateaux.

3) M. Raphaël Kouamé SOUANGA
De nationalité ivoirienne
Né le 14 septembre 1969 à Bouaké
Profession : Ingénieur/Directeur Technique SIR
Domicile : Cocody Angré.

4) M. Issa Tanou FADIGA
De nationalité ivoirienne
Né le 16 février 1978 à Cocody
Profession : Cadre de banque/Directeur Général Banque Populaire
Domicile : Cocody Riviera.

5) M. Joachim-Claude DURAND
De nationalité ivoirienne
Né le 12 décembre 1953 à Bouaké
Profession : Inspecteur Général de l'Education
Domicile : Cocody II plateaux.

Ce renouvellement des mandats sera effectué conformément aux dispositions légales et aux Statuts de la société pour une durée de **six (6)** exercices.

VIII◆ RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

CABINET ECR INTERNANTIONAL REPRESENTE PAR M. CHARLES AÏE

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire **cabinet ECR International** dont le siège est situé à Cocody Danga Nord 01 BP 4050 Abidjan 01 (Côte-d'Ivoire) représenté par **M. Charles AIE** arrive à expiration ce jour, décide de le renouveler, pour une durée de **six (6)** exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

IX◆ FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS DE FONCTION ALLOUÉES AUX ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'Administration propose d'allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2022, une indemnité de fonction dont le montant brut est fixé à **Quatre-vingt-dix millions cinq cent mille Francs CFA (90.500.000 FCFA).**

X◆ PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA SMB À L'EXPORT

PRESENTATION DU PROJET DE LA JV GOBITUMEN A TEMA (GHANA)

Dans le cadre de son développement stratégique, la SMB a initié un projet de construction d'un dépôt de bitume à Tema au Ghana en vue de s'implanter durablement et de garantir ses ventes de produits sur ce marché. Le projet se fait en partenariat avec GOIL, société détenue à **79%** par l'Etat ghanéen. GOIL distribue déjà les autres produits pétroliers au Ghana et veut maintenant se lancer dans la commercialisation du bitume. Le dépôt a une capacité de **6 450 m3** extensible à **10 450 m3** et sera exploité par GOBITUMEN LIMITED, une joint-venture créée à cet effet et détenue à **40%** par la SMB et à **60%** par GOIL. Les travaux ont démarré en décembre 2019 et s'achèveront en juin 2022. Le dépôt est prévu être mis en service le 30 juin 2022. Le coût du projet est de **30,5 millions USD**.

XI. ADOPTION DES RÉSOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur la marche de la Société et sur l'exercice clos au 31 décembre 2021, approuve les Comptes et les Etats financiers dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et qui se soldent par un résultat bénéficiaire net de **huit milliards six cent vingt-trois millions cent treize mille neuf cent vingt-quatre (8.623.113.924) FCFA.**

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve pour l'exécution de leur mandat aux Administrateurs et décharge au Commissaire aux Comptes en fonction au cours de cet exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....
.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux propositions du Conseil d'Administration du 29 avril 2022, décide d'affecter le résultat

Résultat net bénéficiaire de l'exercice 2021	**8 623 113 924 FCFA**
Reports à nouveau exercice antérieur créditeur	**6 302 676 949 FCFA**
Dotation à la réserve légale	**0 FCFA**
Dotation à la réserve statutaire	**0 FCFA**
Incorporation de la réserve facultative	**0 FCFA**
Total (I) Bénéfice distribuable	***14 925 790 873 FCFA***
Premier dividende (4 872 MF CFA X 6 %)	**292 320 000 FCFA**
Superdividende	**5 943 840 000 FCFA**
Total (II) dividende aux Actionnaires	***6 236 160 000 FCFA***
Reliquat en report à nouveau (I)-(II)	***8 689 630 873 FCFA***

comme suit :
Soit un dividende brut par action de **800 F CFA** et un dividende net de **720 F CFA** pour **7 795 200 actions**.
Le reliquat de **8 689 630 873 F CFA** est à inscrire en compte de report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....
.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions réglementées visées aux **articles 438 à 448** de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, déclare approuver le rapport spécial et ces conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....
.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de révoquer de son mandat d'Administrateur avec effet à compter du 21 juin 2022 :

Mme Aminata TRAORE
De nationalité ivoirienne
Née le 03 mars 1952 à Adjamé-Abidjan
Domicile Cocody-riviera 3.

L'Assemblée Générale Ordinaire exprime sa gratitude à **Madame Aminata TRAORE** pour son apport inestimable au sein du Conseil d'Administration de la SMB.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....
.....

CINQUIEME RESOLUTI

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration, en qualité d'Administrateur pour une durée de **six (6)** exercices arrivant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027 de :

M. Tiotioho SORO
De nationalité ivoirienne
Né le 04 mars 1964 à Korhogo
Profession : Ingénieur/Directeur Général SIR
Domicile : Cocody Riviera Bonoumin.

M. Tiotioho SORO déclare accepter le mandat qui lui est confié et précise qu'il n'est frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de l'empêcher d'exercer son mandat d'Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....
.....

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration, en qualité d'Administrateur pour une durée de **six (6)** exercices arrivant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027 de :

M. Jean-Luc Dominique GOUZIEN
De nationalité française
Né le 03 septembre 1963
Profession : Directeur Général Adjoint SIR
Domicile : Marcory Zone 4.

M. Jean-Luc Dominique GOUZIEN déclare accepter le mandat qui lui est confié et précise qu'il n'est frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de l'empêcher d'exercer son mandat d'Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....
.....

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration, en qualité d'Administrateur pour une durée de **six (6)** exercices arrivant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027 de :

Mme Myriam Coura N'DEYE M'BAYE épouse KOUAME BI
De nationalité ivoirienne
Née le 23 avril 1980
Profession Ingénieur/Directrice Commercial et Economique (SIR)
Domicile : Grand-Bassam.

Mme Myriam Coura N'DEYE M'BAYE épouse KOUAME BI déclare accepter le mandat qui lui est confié et précise qu'elle n'est frappée d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de l'empêcher d'exercer son mandat d'Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....
.....

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration, en qualité d'Administrateur pour une durée de **six (6)** exercices arrivant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027 de :

M. Sindou CISSE
De nationalité ivoirienne
Né le 01/01/1968 à Odienné
Profession : Ingénieur
Domicile : Bingerville.

M. Sindou CISSE déclare accepter le mandat qui lui est confié et précise qu'il n'est frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de l'empêcher d'exercer son mandat d'Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....
.....

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constate que les mandats des Administrateurs ci-après viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée.
L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler à compter de ce jour, pour une durée de **six (6)** exercices arrivant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027, les mandats des Administrateurs suivants :

1) Le Général de corps d'Armées Soumaïla BAKAYOKO
De nationalité ivoirienne
Né le 01 janvier 1953 à Séguéla
Profession : Militaire/Général de Corps d'Armées
Domicile : Cocody.

2) M. Edouard Gué OULAÏ
De nationalité ivoirienne
Né le 13 octobre 1965 à Bingerville
Profession : Financier /Directeur Financier et Gestion SIR
Domicile : Cocody II Plateaux.

3) M. Raphaël Kouamé SOUANGA
De nationalité ivoirienne
Né le 14 septembre 1969 à Bouaké
Profession : Ingénieur/ Directeur Technique SIR
Domicile : Cocody Angré.

4) M. Issa Tanou FADIGA
De nationalité ivoirienne
Né le 16 février 1978 à Cocody
Profession : Cadre de banque/Directeur Général CNCE
Domicile : Cocody Riviera.

5) M. Joachim-Claude DURAND
De nationalité ivoirienne
Né le 12 décembre 1953 à Bouaké
Profession : Inspecteur Général de l'Education
Domicile : Cocody II plateaux.

Les Administrateurs cités ci-dessus, déclarent accepter le renouvellement de leurs mandats et précisent qu'ils ne sont frappés d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptibles de les empêcher d'exercer leurs mandats d'Administrateurs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....
.....

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2022, une indemnité de fonction globale dont le montant brut est fixé **quatre-vingt-dix millions cinq cent mille (90.500.000) francs CFA**.

Cette indemnité de fonction sera répartie entre les Administrateurs par le Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....
.....

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire **cabinet ECR International** dont le siège est situé à Cocody Danga Nord 01 BP 4050 Abidjan 01 (Côte-d'Ivoire) représenté par **M. Charles AIE** arrive à expiration ce jour, décide de le renouveler, pour une durée de **six (6)** exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

Le Commissaire aux Comptes déclare sur l'honneur n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès et l'exercice de cette fonction.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à
.....

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la décision du Conseil d'Administration portant sur l'autorisation de la création de la société commune dénommé « **GOBITUMEN LIMITED** » constituée entre la SMB et la société GOIL pour la construction et l'exploitation d'un dépôt de stockage de bitume au Ghana à Téma dans la région d'Accra avec un capital dont le montant est de **cinq (5) millions de dollar us** dont la SMB participe à hauteur de **40%**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....
.....

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la désignation par le Conseil d'Administration de **M. Edouard Gué OULAÏ**, Directeur Financier de la SIR et Administrateur de la SMB, en qualité d'Administrateur représentant l'actionnaire SMB dans la société commune dénommée «**GOBITUMEN LIMITED**» constituée entre la SMB et la société GOIL pour la construction et l'exploitation d'un dépôt de stockage de bitumes au Ghana à Téma dans la région d'Accra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....
.....

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie désignation par le Conseil d'Administration de **Mme Marie-Joséphine SIDIBE**, Directeur Général de la SMB en qualité d'Administrateur représentant l'actionnaire SMB dans la société commune dénommée «**GOBITUMEN LIMITED**» constituée entre la SMB et la société GOIL pour la construction et l'exploitation d'un dépôt de stockage de bitumes au Ghana à Téma dans la région d'Accra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....
.....

QUINZIEME RESOLUTION

L'ensemble des résolutions précédentes ayant été adoptées, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'extrait ou de copie certifiée conforme du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire pour faire accomplir toutes formalités de publicité et autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....
.....

ANNEXE 1 PORTANT RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des Sociétés Commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de Côte d'Ivoire et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;

- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;

- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;

- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournit une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;

- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règle en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;

- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;

- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;

- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons a eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;

- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance

LE BITUME, C'EST NOUS

Bd de Petit Bassam
12 BP 622 Abidjan 12
Enceinte de la raffinerie SIR

Tél. : +225 21237070
Fax : +225 21270518

www.smbci.ci

